

Rejoignez la dynamique en Gironde

Inscrivez-vous sur : gironde.fr/energiesrenouvelables

Un animateur territorial vous contactera rapidement pour vous guider dans la définition de vos besoins jusqu'à la concrétisation de votre projet.

Contacts

Département de la Gironde,
Direction de l'Environnement

- ▶ Mercedes AGUILERA MARTINEZ
- ▶ Pierre-Gilles DELAPORTE
- ✉ chaleur-renouvelable33@gironde.fr
- ☎ 05 56 99 57 84

Partenariat :

Pilotage : Département de la Gironde

Animation territoriale : Agence locale de l'énergie et du climat métropole bordelaise et Gironde (ALEC) et Syndicat mixte Interterritorial pour l'Habitat et la Maîtrise de l'Énergie (SIPHEM)

Appui technique : Syndicat Départemental Énergie et Environnement de la Gironde (SDEEG)

Appui financier : Agence de la transition écologique (ADEME), Département de la Gironde.



Contrat Chaleur Renouvelable Territorial de la Gironde

2023-2025

Le Département
et ses partenaires
vous accompagnent
dans vos projets
d'énergies
renouvelables



gironde.fr/energiesrenouvelables



Édito



Le « contrat chaleur renouvelable territorial de la Gironde » compte parmi les premières actions concrètes de notre stratégie de résilience girondine. Depuis 2019 bien

des possibilités ont été offertes aux territoires et acteurs afin de prendre en main les enjeux environnementaux et leurs incidences sociales. Car derrière chaque contrat, c'est aussi de notre contrat social dont il est question.

Nous savons plus que jamais combien l'action du service public en matière de transition énergétique est une nécessité pour lutter contre le changement climatique et les vulnérabilités des territoires girondins.

Aujourd'hui, c'est une fierté pour le Département de la Gironde, avec ses partenaires - l'Alec, le Siphem et le Sdeeg - d'avoir fait bénéficier de ce dispositif à plus de 200 maîtres d'ouvrage publics et privés. Ce n'est qu'un début, la transition énergétique girondine se poursuit et elle s'écrit au pluriel !

Jean-Luc GLEYZE,
Président du Département de la Gironde

Donnez une nouvelle énergie à vos projets

Comme d'autres maîtres d'ouvrage publics et privés ayant déjà bénéficié du dispositif, choisissez les énergies renouvelables pour vos projets de construction, de rénovation ou de conversion énergétique.

Faire le choix des énergies renouvelables, c'est :

- ▶ Maîtriser vos coûts énergétiques
- ▶ Diminuer votre impact environnemental et lutter contre le changement climatique
- ▶ Réduire sa dépendance aux énergies fossiles
- ▶ Stimuler l'économie locale
- ▶ Améliorer les performances environnementales de vos bâtiments
- ▶ Adopter une solution durable pour votre stratégie patrimoniale

Pour qui ?

Ce dispositif s'adresse à tout maître d'ouvrage public et privé (hors particulier) : collectivités, entreprises, établissements publics et parapublics, bailleurs sociaux... en Gironde.

Quelles installations sont éligibles ?

- ▶ Bois énergie
- ▶ Géothermie
- ▶ Solaire thermique
- ▶ Récupération de chaleur fatale
- ▶ Réseaux de chaleur-froid

Quels bénéfices ?

Avec le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT), le Département et ses partenaires vous proposent de bénéficier de nombreux avantages :

Un accompagnement complet tout au long du projet :



Une ingénierie technique et financière personnalisée

- ▶ Un animateur territorial indépendant vous guide dans la définition de votre projet et le choix de la meilleure solution énergétique.
- ▶ Un soutien méthodologique et technique est apporté à chaque étape y compris pendant la phase d'exploitation.
- ▶ Un accompagnement est proposé pour l'élaboration du plan de financement et l'accès aux aides.

Un soutien financier pour les études et les investissements

Grâce aux crédits du Fonds Chaleur délégué au Département par l'Ademe et au Fonds d'aides aux communes pour la transition énergétique du Département de la Gironde.

Ils l'ont fait !

▶ **Cédric PUJOL**, Maire de la commune de Léogéats – 864 habitants
« La restructuration de l'école s'est accompagnée de la création d'un réseau de chaleur avec la mairie. Le Siphem nous a orienté vers une chaufferie biomasse pour remplacer le gaz propane. Réalisée avec 72 % d'aides publiques, elle utilise du bois local, réduit l'impact environnemental et limite nos dépenses énergétiques. »

▶ **Damien LOUBARESE**, Directeur projet à la SEM Route des Lasers
« Le parc d'activités AMPeRIS à Pessac constitue un pôle d'attractivité et d'innovation majeur pour la SEM. Grâce à l'Alec, et son accompagnement durant l'étude d'opportunité, le choix éclairé de la géothermie nous permet de répondre de manière durable et compétitive aux besoins énergétiques de notre écosystème. »

